

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
Juillet 2018**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au quatrième trimestre 2017

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au quatrième trimestre 2017

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT
joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles
- Accidents du travail"

Thierry GRECH
grech.thierry@ccmsa.msa.fr

Rédactrice :

Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Le nombre de retraités salariés agricoles en baisse de 0,4 % sur un an.....	4
Progression de 1,5 % du montant annuel moyen de la pension perçue par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles	4
Définitions et sigles cités	7
Encadré méthodologique :	
La liquidation unique des régimes alignés (LURA) Les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles	8

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit.....	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés par type de droits.....	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière salariée agricole parmi les droits personnels.....	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels.....	6
Tableau 9 : Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite	6
Tableau 10 : Durée moyenne de carrière de salarié agricole parmi les droits personnels.....	6
Tableau 11 : Pensions moyennes annuelles des droits personnels.....	6

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, en France métropolitaine, plus de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles.

Les retraités à carrière complète au régime des salariés agricoles¹ perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 193 euros bruts, soit 1 099 euros mensuels, au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion ; un montant en progression de 1,5 % en un an.

Le nombre de retraités salariés agricoles en baisse de 0,4 % sur un an

L'évolution annuelle du nombre de retraités anciens salariés agricoles est de -0,4 %, avec 2 509 483 pensionnés.

Les bénéficiaires de droits directs éventuellement assortis de droits salariés agricoles de réversion sont au nombre de 1 934 975 personnes, soit 77,1 % des retraités salariés agricoles. Les pensionnés percevant uniquement des droits dérivés sont, quant à eux, 574 508 personnes, soit une proportion de 22,9 %.

Parmi les retraités de droits personnels, seuls 104 393 assurés ont validé au moins 150 trimestres au régime des salariés agricoles, hors retraités en Liquidation unique de retraite de base des régimes alignés (Lura)² ; un effectif en augmentation de 1,5 % en un an.

Au 31 décembre 2017, sur le total des retraités salariés, on dénombre 42 991 bénéficiaires d'une retraite anticipée, en hausse de 2,9 % en un an.

Progression de 1,5 % sur un an du montant annuel moyen de la pension perçue par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles

Au 31 décembre 2017, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 193 euros bruts, soit 1 099 euros mensuels, au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion, en progression de 1,5 % en un an. Cette évolution positive résulte de différents facteurs, le plus important est la revalorisation des retraites de 0,8 % au 1^{er} octobre 2017. Il existe également un effet noria : le renouvellement des générations se traduit par une augmentation de la retraite moyenne, car les carrières salariales des nouveaux retraités sont plus favorables que celles des retraités plus âgés.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre ou d'un droit de réversion, est de 2 290 euros bruts, soit 191 euros mensuels, en hausse de 1,5 % en un an. La pension moyenne doit être appréciée au regard de la durée de carrière accomplie dans le régime agricole, qui est relativement courte (en moyenne de 36,9 trimestres). Les carrières de courte durée accomplies par les salariés agricoles sont une particularité du régime qui tendra progressivement à disparaître avec l'arrivée des pensionnés Lura. Ainsi, la population des retraités de droits personnels se caractérise par une proportion de polypensionnés de 94,1 %.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 35,1 trimestres dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 457 euros bruts, soit 205 euros mensuels.

[Télécharger les données au format Excel :](#)



¹ Voir encadré méthodologique.

² Voir encadré méthodologique.

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2017

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation en 2017 - T4				Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	1 185 096	594 776	1 779 872	70,9 %	- 0,8 %	+ 1,4 %	- 0,1 %
Droits de réversion seuls	15 633	558 875	574 508	22,9 %	+ 3,6 %	- 1,1 %	- 1,0 %
Droits personnels et droits de réversion	17 386	137 717	155 103	6,2 %	- 0,7 %	- 1,6 %	- 1,5 %
Ensemble	1 218 115	1 291 368	2 509 483	100 %	- 0,8 %	- 0,0 %	- 0,4 %

Source : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation en 2017 - T4				Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	5 409	25	5 434	0,2 %	- 14,1 %	- 16,7 %	- 14,1 %
Bonification pour enfants	520 763	631 009	1 151 772	45,9 %	- 1,9 %	- 1,0 %	- 1,4 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	7	79	86	0,0 %	0,0 %	- 12,2 %	- 11,3 %
Majoration pour tierce personne	515	230	745	0,0 %	- 4,3 %	+ 0,9 %	- 2,7 %
Majoration L814-2	2 859	1 443	4 302	0,2 %	- 11,3 %	- 8,7 %	- 10,5 %
Allocation supplémentaire du FSV	4 580	3 067	7 647	0,3 %	- 11,9 %	- 10,7 %	- 11,4 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	4 753	1 235	5 988	0,2 %	+ 3,6 %	+ 7,9 %	+ 4,4 %

Source : MSA

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation en 2017 - T4				Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport F/H	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 671 €	2 218 €	2 520 €	83,0 %	+ 2,0 %	+ 2,9 %	+ 2,2 %
Droits de réversion seuls	715 €	1 266 €	1 251 €	177,0 %	- 0,6 %	- 1,4 %	- 1,4 %
Droits personnels et droits de réversion	3 950 €	3 447 €	3 504 €	87,3 %	- 1,4 %	- 0,5 %	- 0,6 %
Ensemble	2 664 €	1 937 €	2 290 €	72,7 %	+ 1,9 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %

Source : MSA

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés par type de droits

	Situation en 2017 - T4			Différence T4 – 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,9	73,3	73,7	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Droits de réversion seuls	76,2	79,9	79,8	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2
Droits personnels et droits de réversion	81,6	81,9	81,9	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2
Ensemble	74,1	77,1	75,6	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(Trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation en 2017 - T4			Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	94,8 %	92,9 %	94,1 %	+ 0,3 pt	+ 0,7 pt	+ 0,5 pt

Source : MSA

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière salariée agricole parmi les droits personnels

	Situation en 2017 - T4			Différence T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	39,3	32,9	36,9	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,3

Source : MSA

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(Nombre de trimestres validés au régime des salariés agricoles >= 150 trimestres)

	Situation en 2017 - T4				Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	71 415	30 279	101 694	97,4 %	+ 0,8 %	+ 3,7 %	+ 1,6 %
Droits personnels et droits de réversion	1 496	1 203	2 699	2,6 %	- 4,7 %	- 0,9 %	- 3,0 %
Ensemble	72 911	31 482	104 393	100 %	+ 0,7 %	+ 3,5 %	+ 1,5 %

Source : MSA

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels (>= 150 trimestres)

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation en 2017 - T4				Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport F/H	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	13 028 €	13 716 €	13 233 €	105,3 %	+ 1,7 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %
Droits personnels et droits de réversion	11 172 €	12 322 €	11 684 €	110,3 %	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %
Ensemble	12 990 €	13 663 €	13 193 €	105,2 %	+ 1,7 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %

Source : MSA

Tableau 9 : Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation en 2017 - T4	Part en %	Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016
Nombre de bénéficiaires d'une retraite anticipée	42 991	1,7 %	+ 2,9 %

Source : MSA

Tableau 10 : Durée moyenne de carrière de salarié agricole parmi les droits personnels

	Situation en 2017 - T4	Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016
Nombre moyen de trimestres salariés polypensionnés	35,1	+ 0,4
Nombre moyen de trimestres tous salariés	36,9	+ 0,3

Source : MSA

Tableau 11 : Pensions moyennes annuelles des droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation en 2017 - T4	Evolution T4 - 2017 / T4 - 2016
Polypensionnés	2 457 €	+ 2,1 %
Tous salariés	2 598 €	+ 1,8 %

Source : MSA

Définitions

Droit personnel	Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.
Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif.
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite.
Effet noria	L'effet noria désigne le fait que la pension moyenne des retraités augmente, sous l'effet du renouvellement des générations, au même rythme que le revenu d'activité professionnelle moyen.

Sigles cités

Lura : Liquidation unique des régimes alignés
 RG : Régime Général
 RSI : Régime Social des Indépendants
 SA : Salarié Agricole
 T : Trimestre

Télécharger les données au format Excel :



Encadré méthodologique : La liquidation unique des régimes alignés

Depuis l'entrée en vigueur au 1er juillet 2017 de la Lura, la pension d'un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés par la mesure¹ (successivement, alternativement ou simultanément) sera calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime.

La réforme de Liquidation unique de retraite de base des régimes alignés (Lura) s'inscrit dans une démarche de simplification administrative au profit des assurés polypensionnés lors de leur demande de retraite.

La loi vise les personnes qui ont cotisé successivement ou simultanément à au moins deux des trois régimes suivants : régime des salariés, régime des salariés agricoles et régime des indépendants.

La Lura prévoit la création d'un mode de calcul unique de la retraite entre ces différents régimes, la désignation d'un interlocuteur unique au moment de l'ouverture des droits (liquidation) à la retraite et d'un paiement mensuel unique de la pension. Le régime pris en considération sera le dernier régime d'affiliation de l'assuré.

Les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles

Ici, il s'agit d'individus qui ont accompli au moins 37,5 années, soit 150 trimestres au régime des salariés agricoles. Ils n'ont pas forcément une carrière au taux plein.

Les retraités en Lura, dont leurs trimestres accomplis dans les autres régimes alignés (régime général et régime des indépendants) sont comptés dans la durée de carrière, sont exclus des retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles.

[Télécharger les données au format Excel](#) : 

¹ Régimes concernés : régime des salariés, régime des salariés agricoles et régime des indépendants

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.statistiques.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore